

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du

23 mars 2023

Présents : David MAZARS, maire, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Catherine MOYSSET, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Franck ANDRIEU, Arnaud BRUGIER (pouvoir à Sébastien GARRIGUES), Suzanne GINISTY (pouvoir à Eric LAGARDE), Patricia LAUR (pouvoir à Catherine MOYSSET), Elodie TROUCHE (pouvoir à Julie GUILLEMIN).

Effectif : 19, **Représentés** : 4, **Votants** : 18.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- 1) Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 pour la Commune, l'Assainissement et le Lotissement « La Source »,
- 2) Vote du taux des taxes,
- 3) Délibération d'autorisation de mandater les dépenses avant le vote du Budget Primitif,
- 4) Fixation forfait école Marie-Emilie,
- 5) Vente terrain ZB57,
- 6) Clôture du compte ouvert à la caisse des dépôts et des consignations pour procédure PPRT SOBEGAL,
- 7) Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté sans modification.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations ainsi que celles des membres du conseil municipal à Arnaud BRUGIER pour la naissance de Sacha.



① **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 pour la Commune, l'Assainissement et le Lotissement « La Source ».**

M. le Maire cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui présente les 3 comptes administratifs qui sont en accord avec les comptes de gestion de ces 3 entités et propose l'affectation des résultats à reprendre au budget respectifs de 2023.

Commune

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	COMMUNE DE CALMONT	CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>
	Date de convocation : 17/03/2023 Séance : 23/03/2023		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Patrick FRAYSSINHES Maire Adj délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	537 410.97	0.00	13 913.51	0.00	551 324.48
Opérations de l'exercice	1 427 099.13	1 577 571.79	583 034.01	679 992.59	2 010 133.14	2 257 564.38
TOTAUX	1 427 099.13	2 114 982.76	583 034.01	693 906.10	2 010 133.14	2 808 888.86
Résultat de clôture	0.00	687 883.63	0.00	110 872.09		798 755.72
			Restes à réaliser		271 607.80	
			Besoin / excédent de financement Total			527 148.12
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			674 766.37

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

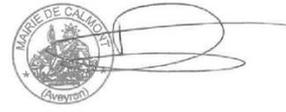
160 735.51	au compte 1068 (recette d'investissement)
527 148.12	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Arnaud, CARRARA Eric, FRAYSSINHES Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc, LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie, TRUDEL Céline

Abs pourvoir à Catherine MOYSET *Abs pourvoir à Eric LAGARDE* *Abs pourvoir à Sébastien GARRIGUES* *Abs pourvoir à Julie GUILLEMIN*

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Assainissement

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	SERVICE ASSAINISSEMENT DE CALMONT	CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/> Abstentions <input type="radio"/>
	Date de convocation : 17/03/2023 Séance : 23/03/2023		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Patrick FRAYSSINHES Adj au Mai délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Patrick FRAYSSINHES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	44 088.04	0.00	200 847.20	0.00	244 935.24
Opérations de l'exercice	185 114.87	199 944.80	144 519.10	94 084.00	329 633.97	294 028.80
TOTAUX	185 114.87	244 032.84	144 519.10	294 931.20	329 633.97	538 964.04
Résultat de clôture	0.00	58 917.97	0.00	150 412.10	0.00	209 330.07
			Restes à réaliser			
			Besoin / excédent de financement Total			209 330.07
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			32 322.12

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
58 917.97	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

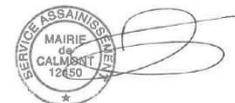
Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Arnaud, CARRARA Eric, FRAYSSINHES Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc, LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie, TRUDEL Céline

Abs pourvoir à Catherine MOYSET *Abs pourvoir à Eric LAGARDE* *Abs pourvoir à Sébastien GARRIGUES* *Abs pourvoir à Julie GUILLEMIN*

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Le Maire,
David MAZARS



Lot. La Source

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LOTISSEMENT LA SOURCE CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre 0 Pour 17 Abstentions 0	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 17/03/2023 Séance : 23/03/2023	Nb de membres en exercice 19 Nb de membres présents 18 Nb de suffrages exprimés 17 Votes Contre 0 Pour 17 Abstentions 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de David MAZARS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par David MAZARS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	85 085.56	97 954.83	0.00	97 954.83	85 085.56
Opérations de l'exercice	3 650.00	44 908.33	0.00	0.00	3 650.00	44 908.33
TOTAUX	3 650.00	129 993.89	97 954.83	0.00	101 604.83	129 993.89
Résultat de clôture	0.00	126 343.89	97 954.83	0.00	0.00	28 389.06
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						28 389.06
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Annote les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
126 343.89	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

ANDRIEU Marc, BOUSQUET Patrick, BOUTONNET Michèle, BRUGIER Arnaud, CARRARA Eric, FRAYSSINHES

Patrick, FUGIT Marie-Laure, GARRIGUES Sébastien, GINISTY Suzanne, GUILLEMIN Julie, LAFARGE Marc,

LAGARDE Eric, LAUR Patricia, MAZARS David, MOYSSET Catherine, REBOUL Noémie, TROUCHE Elodie,

TRUDEL Céline

Abs pourvu à

CATHERINE MOYSSET

Abs pourvu à

ERIC LAGARDE

Abs pourvu à

SEBASTIEN GARRIGUES

Abs pourvu à

JULIE GUILLEMIN

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
David MAZARS



② Vote des taux des taxes (TFPB, TFPNB et TH résidence secondaire), année 2023.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux en vigueur des taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur les propriétés bâties (TFPB) qui sont respectivement de 89.40 et 36.22 %. Aujourd'hui, il y a lieu de fixer ces taux pour l'année 2023, ainsi que le taux de la TH pour les résidences secondaires.

La commission des finances, après avoir travaillé sur l'élaboration du budget communal,

Vu le contexte économique et social actuel,

Vu l'augmentation sensible des bases de toutes les taxes, propose un maintien des taux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter la proposition de M. le maire, consistant à maintenir les taux de la TFPB, de la TFPNB et de la TH pour l'année 2023.

Les taux fixés sont donc de 89.40 pour la TFPNB, 36.22 pour la TFPB et 5.66 pour la TH pour l'année 2023.

③ Délibération d'autorisation de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif en assainissement.

M. le Maire informe l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales rappelle qu'en l'absence de vote du budget primitif, le Maire peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le paiement de certaines dépenses en assainissement, dépenses liées au programme de réfection des réseaux de Gardin, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du vote du budget primitif 2023 :

	Budgétisé en 2022	Ouverture de crédits à hauteur de 25% sur l'exercice 2023
Chapitre 165	17 254.24 €	4 313.56 €
Chapitre 21	47 000.00€	11 750.00 €
Chapitre 23	473 000.00 €	118 250.00 €
TOTAL	537 254.24 €	134 313.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la liite des crédits ouverts en 2022 et dans l'attente du vote du budget 2023.

④ Fixation du forfait alloué à l'école Marie Emilie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 mars 2021 qui avait fixé les montants du forfait alloué à l'école Marie-Emilie dans la cadre du contrat d'association à :

- 950.51 € pour un enfant d'une classe maternelle,
- 385.12 € pour un enfant d'une classe élémentaire.

La durée de la précédente convention venant à terme, la commission scolaire a décidé de procéder à un nouveau calcul des dépenses de fonctionnement d'un élève dans le secteur public sur les années 2021 et 2022 et a abouti à :

- 982.82 € pour un enfant d'une classe maternelle,
- 398.21 € pour un enfant d'une classe élémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux montants à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022/2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission scolaire.

Le forfait versé à l'école Marie-Emilie à compter de la rentrée de septembre 2022/2023 sera égal à :

- 982.82 € pour un enfant d'une classe maternelle,
- 398.21 € pour un enfant d'une classe élémentaire.

Ces sommes seront versées pour les enfants fréquentant l'école Marie-Emilie de Ceignac dont les parents sont domiciliés sur la Commune de CALMONT et qui justifieront d'un âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire et au plus tard le 31 décembre.

⑤ Vente terrain ZB 57.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la parcelle communale cadastrée section ZB, numéro 181 (ex ZB 57) d'une superficie de 1599 m², située à proximité du giratoire des Molinières et en bordure de l'axe RN 88.

Pour mémoire, la SARL MAZARS TRAVAUX PUBLICS a acquis les deux lots situés à proximité et est en négociation pour se porter acquéreur de la parcelle de 901 m² jouxtant la parcelle communale d'un côté et de l'autre les deux premiers lots déjà acquis.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle ZB 181 à la SARL MAZARS TRAVAUX PUBLICS au prix de 30.00 € (trente euros net vendeur) le m², étant précisé d'une part qu'au vu de la surface peu importante de cette parcelle et d'autre part au vu de sa forme, il semble difficile d'y trouver une destination intéressante pour la commune.

Une discussion s'engage au sein du conseil municipal et un vote est organisé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux abstentions, la décision de vendre à la SARL MAZARS TRAVAUX PUBLICS la parcelle ZB 181 d'une superficie de 1599 m² au prix de 30.00 euros le m² net vendeur.

⑥ Clôture du compte ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations pour procédure PPRT SOBEGAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 n° 2018-04-24-006 relatif à l'ouverture d'un compte de consignation « Préfecture Aveyron -PPRT SOBEGAL – commune de Calmont » et à la gestion des fonds mis en œuvre pour le financement des mesures foncières prescrits par le PPRT Sobégal.

Aujourd'hui, toutes les mesures foncières de ce PPRT sont terminées et il convient de faire procéder à la clôture du compte ouvert à cet effet à la CDC et au versement du solde (capital et intérêts) aux financeurs (Communauté de Communes Pays Ségali, Conseil Départemental de l'Aveyron, Conseil Régional Occitanie) selon une répartition indiquée dans la convention de financement : 56.86 % pour la Communauté de Communes, 28.47 % pour le Conseil Départemental de l'Aveyron et 14.67 % pour le Conseil Régional Occitanie.

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a fait parvenir un état du solde de ce compte arrêté au 23/03/2023 (voir annexe à cette délibération), faisant état de :

- 22 153.18 € en capital,
- 2 534.13 € d'intérêts (cette somme pouvant varier quelque peu en fonction du jour exact où le compte sera clôturé).

Ainsi, les sommes à reverser sont :

	Montant des sommes à reverser (en €) aux contributeurs	
	Capital	Intérêts *
Communauté de Communes Pays Ségali (56.86 %)	12 596.30	1 440.91
Conseil Départemental Aveyron (28.47 %)	6 307.01	721.47
Conseil Régional Occitanie (14.67 %)	3 249.87	371.76
TOTAL	22 153.18	2 534.14

(*) : le montant des intérêts pourra varier en fonction du jour exact où le compte sera clôturé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, mandate M. le Maire pour engager la procédure de versement aux contributeurs des sommes mentionnées ci-dessus de manière à clôturer le compte ouvert à

la Caisse des Dépôts et Consignations pour la gestion des fonds mis en oeuvre pour le financement des mesures foncières du PPRT SOBEGAL.

⑦ **Questions diverses.**

- Projet de vente des parcelles A 506, 509 et 510 à RAGT : ces 3 parcelles sont situées à côté de la propriété RAGT aux Molinières et appartiennent à la Commune.

Une estimation de ces parcelles a été sollicitée auprès du service des Domaines qui les a évaluées à 97 400.00 euros (1 parcelle sur 3 est en zone UX).

M. le Maire prendra contact avec M. MANI, Directeur du site RAGT les Molinières.

- M. le Maire fait part d'un courrier de Mme Nathalie PEGORIER qui indique qu'elle fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2023.

- Nicole SAVY est en arrêt de travail jusqu'au 31/03/2023.

- Rappel : une commission personnel est programmée le mardi 28/03 à 20 h en mairie.

- Attribution des places en crèche : une réunion est programmée à cet effet le 30/03/2023 à 19 h 15 à la mairie de Baraqueville : faire passer cette information à P LAUR

- Une réunion sur les services civiques est organisée à Bournazel le 29/03 pour un retour d'expérience avec l'association « InSite » qui gère les emplois services civiques.

Pour mémoire, a été évoqué l'emploi de 2 services civiques pour faire vivre la « maison des habitants » de Magrin. Affaire à suivre car il convient de loger ces deux personnes.

- Compte-rendu des chantiers

Les travaux de réfection des réseaux de Gardin avancent et ne sont pas neutres pour les habitants en terme de poussière, de bruit.

En parallèle, les réseaux sont repris au niveau des anciennes lagunes avant d'enclencher des travaux de réhabilitation du site, travaux pris en charge par le syndicat du Viaur.

Maison des habitants : M. ANDRIEU indique qu'il convient de contacter l'architecte pour déposer une demande de modification du permis de construire pour les façades (crépis laissé en lieu et place des façades rejointées sur la partie maison) ; le charpentier va intervenir semaine prochaine ; une négociation est en cours avec l'électricien pour une plus-value de 8 000.00 euros sur ce lot (augmentation du prix des fournitures).

Les travaux du lotissement « les jardins du Palatin » ont débuté ; restent à résoudre techniquement et financièrement le dénivelé important entre la route du Plantié et le futur chemin piétonnier qui rejoindra ce lotissement.

- Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 13/04 à 18 h 30 (vote des budgets) ; la réunion d'adjoints aura lieu le 07/04 à 9 h précises (elle débutera par la présentation par G POUGET du projet de chemin piéton entre Lacassagne et Ceignac).

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 23 h 45.

